

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024 à 18h30

DCM2024.04.10/04

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Nadège CHATEL, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Pascal MEYNENT (Procuration à L. POTIER GABRION), Benoît CHAMBOURDON (Procuration à M. FISCHER), Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT), Patrice JUPILLE (Procuration à M. LOCATELLI), Saïda HADDOUR (Procuration à P. DUCIMETIERE)

Conseillers votants : trente-trois

Objet : Budget annexe 2024 des locaux commerciaux

Le budget annexe des locaux commerciaux regroupe les activités assujetties à la TVA. On y trouve notamment la location d'un local à usage commercial à la société Biocoop, ainsi que les recettes provenant d'une redevance de radiophonie.

Le budget 2024 des locaux commerciaux est voté avec une reprise anticipée des résultats de 2023 avec la proposition d'affectation suivante :

- La section de fonctionnement dégage un résultat de clôture de 42 371.80€
- La section d'investissement a un solde d'exécution de 14 096.51€ (besoin de financement)

Afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement l'affectation du résultat proposée est la suivante :

- Section d'investissement c/1068 pour 14 096.51€
- Section de fonctionnement c/002 pour 28 275.29€

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 74 275.29€. Les recettes de fonctionnement se composent de loyers pour 35 700€, de refacturations de charges pour 1 800€, d'une redevance pour un relais de radiotéléphonie pour 8 500€, ainsi que de la reprise du résultat.

Les dépenses sont constituées par les intérêts du prêt ayant financé l'acquisition du local commercial (1701€), des charges de copropriété et d'entretien (14 000€), des amortissements (13 086€). Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 45 487.54€

En section d'investissement le remboursement du capital de l'emprunt (28 443€) est couvert par l'autofinancement (amortissement + virement de la section de fonctionnement). Le solde disponible (30 130.54€) est mis en réserve d'investissement.

La dette s'élève à 58 219€ au 1^{er} janvier 2024 et correspond au solde de l'emprunt contracté pour acquérir le local loué à Biocoop. Cet emprunt au taux fixe de 4.6% se termine en 2025.

Section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2024.

- Section de fonctionnement équilibrée à 74 275.29€ dont virement à la section d'investissement 45 487.54€
- Section d'investissement équilibrée à 72 670.05€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2024 des locaux commerciaux

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2131-1 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 16 avril 2024
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 10 avril 2024

Le Secrétaire de séance
Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

